



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Make Mothers Matter, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Lutter contre le travail domestique non rémunéré pour parvenir à l'autonomisation des femmes et à un développement durable

Il est désormais largement admis que le développement durable et l'autonomisation des femmes sont intrinsèquement liés. Cependant, l'autonomisation des femmes, et en particulier l'autonomisation des mères, ne se produira pas tant que le problème des tâches familiales non rémunérées persistera, tant que le travail essentiel que représente le fait de s'occuper d'enfants et d'autres personnes à charge ne sera pas reconnu, réduit et redistribué (conformément au cadre des « trois R » imaginé par Diane Elson, professeure à l'Université d'Essex).

Les tâches familiales non rémunérées incluent la production de biens destinés à l'autoconsommation, notamment l'agriculture de subsistance, la corvée d'eau et la collecte de bois, et la prestation de services destinés à l'autoconsommation, comme la cuisine, le nettoyage, les soins apportés aux enfants et autres personnes à charge. Selon un rapport présenté en 2013 par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, sa valeur monétaire se situe dans une fourchette de 10 à plus de 50 % du PIB. En dépit de leur énorme valeur, les soins et travaux domestiques non rémunérés ne sont pas inclus dans le calcul du PIB et dans les autres statistiques économiques. Par conséquent, ils restent sous-estimés par la société et largement invisibles pour les décideurs et les responsables politiques.

Le travail domestique non rémunéré touche particulièrement les femmes pauvres, pour qui du temps et des revenus supplémentaires peuvent faire une grande différence. Mais même dans les pays développés, où des progrès considérables ont déjà été enregistrés, les tâches familiales non rémunérées restent l'un des principaux obstacles à l'égalité réelle entre les sexes. Le rapport « Indice d'égalité de genre 2015 » de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes indique que le domaine du temps représente le principal problème : « Ce domaine [du temps] met en exergue l'élément central de la division entre les hommes et les femmes au sein de l'Union européenne : la forte disparité entre les femmes et les hommes du temps consacré aux activités liées aux soins. Dans tous les États membres [de l'Union européenne], ce sont les femmes qui accomplissent la majeure partie de ces activités de soins, avec des disparités entre les femmes et les hommes extrêmement marquées au niveau du temps passé à garder et éduquer les enfants et petits-enfants et du temps passé à faire la cuisine et le ménage ».

Reconnaître

Le travail domestique non rémunéré doit être reconnu comme une contribution vitale à l'économie : sans lui, nos économies ne fonctionneraient tout simplement pas. Le Programme d'action de Beijing (1995) priait instamment les États d'« effectuer périodiquement des études des budgets-temps pour mesurer quantitativement le travail non rémunéré », ce qui pourrait être utilisé comme base de son évaluation économique comme pourcentage du PIB ou dans les comptes dits « satellites », et le rendre visible. Cependant, relativement peu de pays ont actuellement mis en œuvre cette recommandation, particulièrement dans les régions

en développement, et les données obtenues ont été peu utilisées pour l'élaboration de politiques tenant compte des disparités entre les sexes.

Le travail domestique non rémunéré est un « travail ». Ce fait est clairement reconnu dans la résolution historique de la Conférence internationale des statisticiens du travail de 2013, dans laquelle les gouvernements sont convenus de changements importants dans la définition du travail et de l'emploi. En conséquence, les soins et travaux domestiques non rémunérés seront statistiquement classés comme un travail, ce qui représente un pas important vers la reconnaissance du travail domestique non rémunéré.

Cette résolution devrait logiquement conduire à donner aux pourvoyeurs de soins au foyer, particulièrement aux parents qui s'occupent d'enfants ou d'autres personnes à charge, le statut de travailleur et les droits y afférents, dont l'accès à la protection sociale, la prise en compte des soins fournis dans le calcul de la pension de retraite (« crédits pour soins »), l'accès à des formations, etc., ce qui soutiendrait également la reconnaissance du travail domestique non rémunéré.

Pour reconnaître pleinement le rôle des femmes qui sont des mères et le soutenir, des mesures concrètes devraient être prises pour concilier travail et vie de famille. Outre l'aspect de la reconnaissance, des politiques de réconciliation sont essentielles pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, car elles peuvent soutenir l'emploi des femmes, favoriser l'indépendance économique et réduire la pauvreté.

Réduire

Le développement d'infrastructures et de services publics de base, comme l'eau et l'assainissement, l'électricité ou d'autres formes d'énergie, mais également les transports, les technologies de l'information et des communications, la proximité des services de soins de santé et de garde d'enfants, sont clés pour réduire le travail domestique non rémunéré, en particulier le travail comme la corvée d'eau et la collecte de bois de chauffage.

L'autonomisation des femmes et le développement durable ne peuvent se produire si les femmes continuent de passer autant de temps à compenser le manque d'infrastructures et de services publics : selon le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « en Afrique sub-saharienne, les femmes et les filles des pays à faibles revenus consacrent 40 milliards d'heures par an à la collecte de l'eau, soit l'équivalent d'une année de travail pour la France », un temps considérable qui serait plus utilement employé dans des activités génératrices de revenus et dans l'éducation.

La construction de telles infrastructures devrait être une priorité absolue dans les pays en développement et les femmes devraient être impliquées dans toutes les étapes de leur conception et planification afin qu'elles répondent au mieux à leurs besoins.

La société civile peut également jouer un rôle à cet égard, comme l'illustre le partenariat établi entre l'UNESCO, le Gouvernement ivoirien et un nouveau réseau d'ONG présidé par Aide à la Jeunesse Africaine Défavorisée — organisation membre de Make Mothers Matter. À la suite du Forum des organisations non gouvernementales organisé en juillet 2014 par le Comité de liaison ONG-UNESCO

à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), les nouveaux partenaires travailleront conjointement pour concevoir et mettre en œuvre des politiques d'accès à l'eau.

Redistribuer

Le but de la redistribution du travail domestique non rémunéré est de partager les responsabilités domestiques, avant tout entre les hommes et les femmes, en particulier entre les pères et les mères, mais également entre les ménages et les autres parties prenantes (l'État, les initiatives du secteur privé ou de la société civile) qui peuvent fournir des services de garde.

La redistribution du travail domestique non rémunéré entre les hommes et les femmes est probablement la tâche la plus difficile, car il s'agit de faire évoluer des stéréotypes et des normes culturelles dans lesquels les soins et travaux domestiques sont considérés comme des responsabilités exclusivement féminines, y compris par les femmes elles-mêmes.

Il convient de noter que l'implication des pères, et d'une manière plus générale des hommes, dans les soins et les travaux domestiques a un impact positif sur les autres « R » : en plus de créer un cercle vertueux d'évolution des normes et stéréotypes, cela montre que ce travail a de la valeur et mérite d'être reconnu. L'implication des hommes pourrait également encourager la réduction, lorsque des pères et maris participent au développement d'infrastructures et de services publics et à l'innovation dans des technologies qui permettent d'économiser du temps.

Cependant, comme le signale le rapport State of the World's Fathers 2015, « pour atteindre l'égalité en matière de soins et travaux domestiques, il n'est pas simplement question que les hommes en fassent davantage. Les politiques d'emploi et les politiques sur les moyens de subsistance; les systèmes de garde d'enfants, d'imposition et de prestations sociales; et les services sanitaires, éducatifs et sociaux n'ont pas progressé au même rythme que les changements en cours dans les familles à travers le monde, et cela engendre des obstacles substantiels pour les familles qui essaient de suivre une approche plus égalitaire.

Les congés de paternité seuls ne seront pas suffisants : le système dans son ensemble doit être adapté à cette nouvelle réalité.

Recommandations de Make Mothers Matter

- Fournir des services et des infrastructures publics accessibles, abordables et de haute qualité, notamment dans les zones les plus défavorisées et les plus reculées, tout en insistant sur la question du manque de temps dont pâtissent femmes. L'eau, l'électricité, l'énergie, les technologies de l'information et des communications, le transport, la proximité des services de garde d'enfants et de soins de santé sont tous nécessaires pour réduire sensiblement le temps consacré aux tâches familiales non rémunérées, principalement effectuées par les femmes, et donc pour dégager du temps pour des activités rémunérées;
- Attirer l'attention des décideurs et de la société en générale sur les tâches familiales non rémunérées, en effectuant régulièrement des sondages de bonne qualité sur l'utilisation du temps, qui fournissent des données pertinentes aux décideurs et qui permettent d'évaluer leur valeur monétaire comme pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Inclure les tâches familiales non rémunérées dans les indicateurs économiques et sociaux actuellement en

examen afin de mesurer le bien-être (par exemple, l'indicateur de progrès véritable, au-delà du PIB);

- Se baser sur la résolution adoptée lors de la Conférence internationale des statisticiens du travail de 2013 pour accorder une reconnaissance juridique aux tâches familiales non rémunérées comme catégorie particulière de travail qui donne lieu à des droits (par exemple, l'accès à la sécurité sociale, à l'éducation et à la formation, à une voix dans le système démocratique, etc.);
- Plus particulièrement, prendre en compte le temps consacré aux tâches familiales non rémunérées dans le calcul des droits à la pension (« crédits pour soins »), étant donné que ce temps est essentiel pour le bien-être de la société et contribue à l'économie. Ce temps ne doit pas être considéré comme un coût, mais plutôt comme un investissement dans l'enfance et le capital humain, avec des retombées positives sur d'autres domaines : reconnaissance du rôle social et éducatif des parents, prévention de la pauvreté chez la femme, prévention des problèmes sociaux et sanitaires liés à l'épuisement et au stress, prévention de la violence et de l'abandon de l'école, des taux de fertilité plus élevés, etc.;
- Prendre une perspective qui englobe l'ensemble du cycle de vie et favoriser les parcours professionnels discontinus plutôt que linéaires, permettant aux hommes et aux femmes de réduire leurs heures de travail ou de quitter leur emploi pour éduquer leurs enfants ou les membres de leur famille qui sont à leur charge et s'en occuper, et de retourner sur le marché du travail sans être lourdement pénalisés;
- Encourager la réglementation du travail à temps partiel et des formes de partage d'emploi permettant aux hommes et aux femmes d'ajuster leur volume de travail en fonction de leurs responsabilités familiales, et éliminer toutes sortes de discrimination contre les travailleurs à temps partiel (par exemple, les mères) à l'égard des avancements de carrière, du niveau de salaire, de la sécurité sociale, des droits à la pension, etc.;
- S'attaquer à la « pénalité pour le fait d'être mère » et à l'inégalité et la discrimination croissantes entre parents et non-parents, en reconnaissant et en validant les compétences et les aptitudes acquises et perfectionnées dans l'exercice des tâches familiales non rémunérées, pour faciliter le retour sur le marché de l'emploi après une pause professionnelle;
- Faciliter l'accès à l'éducation continue afin de garantir que les femmes et hommes de tous âges puissent acquérir et développer les connaissances, les capacités, les aptitudes et les compétences requises pour participer pleinement au marché du travail rémunéré;
- Promouvoir et soutenir le partage égal des responsabilités domestiques entre les hommes et les femmes, entre les mères et les pères (par exemple, par des congés de paternité payés, des congés parentaux, la sensibilisation et l'éducation, etc.). Les hommes qui s'occupent de leurs enfants dès le début seront plus susceptibles de continuer à le faire durant toute leur enfance, ce qui sera bénéfique pour les enfants, les mères et les pères eux-mêmes.